

DNA, publié le 10/10/2012

- [Edition de Colmar](#)
- [Secteur de Neuf-Brisach](#)

Grussenheim Conseil municipal - Grussenheim Grand hamster et Ried Brun



La survie du grand hamster pose la question du choix entre développement humain et respect de la biodiversité. Photo – archives DNA – Julien Kauffmann

Le grand hamster a fait parler de lui à la dernière réunion du conseil municipal de Grussenheim, tout comme la fusion avortée entre la CAC et le Pays du Ried Brun.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le maire a évoqué la rentrée à Grussenheim et à Muntzenheim qui s'est très bien déroulée. Les enfants de CM1 et CM2 de Grussenheim ont été très bien accueillis dans l'école de Muntzenheim. Un courrier de remerciements sera adressé à la commune de Muntzenheim et aux enseignants pour les efforts fournis.

Le maire a informé le conseil municipal que les travaux de mise en enrobés des trottoirs de la rue des Vosges sont en cours de réalisation. D'autre part, différentes propositions d'aménagement du cimetière ont été présentées aux conseillers municipaux. La commission de la voirie et des bâtiments a proposé de retenir la mise en enrobés des allées dont l'offre s'élève à 10 554 € H.T. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet.

Grand hamster

Les élus sont fermement opposés à la formulation de l'arrêté ministériel qui définit notamment les "sites de reproduction et aires de repos" du hamster commun comme les surfaces favorables situées dans un rayon de 600 mètres autour d'un terrier connu au cours des deux dernières années. Le conseil municipal rappelle les efforts consentis par la collectivité et la profession agricole pour permettre la mise en œuvre des zones agricoles protégées (ZAP). Il condamne avec la plus grande fermeté le caractère non tangible des périmètres d'actions. Il maintient que seules les ZAP constituent des périmètres pertinents à l'intérieur desquels des

actions spécifiques devront être menées sur la période 2012-2016 et souhaite que le périmètre de la ZAP tienne compte des modifications demandées lors de la réunion du vendredi 7 septembre 2012 à la sous-préfecture de Sélestat. Certaines zones, prévues dans le plan local d'urbanisme (PLU) de Grussenheim pour l'urbanisation future, se trouvent dans le périmètre actuel de la surface déjà construite et ne constituent donc pas des espaces favorables, même s'ils sont situés dans le rayon de 600 m autour d'un terrier connu. Pour permettre un développement harmonieux et nécessaire du village, les élus affirment que ces zones ne doivent pas être impactées négativement par les mesures de protection. Ces dernières sont justifiées dans la ZAP, mais pas dans le périmètre urbanisé du village.

Intercommunalité

Le 27 août, après un vote à bulletin secret, les délégués de la CAC ont rejeté par 48 voix pour et 10 contre le projet de fusion avec le Pays du Ried Brun. Le résultat de ce vote est sans surprise au vu de la présentation partielle qui a été faite des avantages et des inconvénients. Les élus regrettent cette décision alors que plus d'une année de travail dans un esprit très constructif laissait entrevoir une issue favorable à ce processus d'évolution du schéma départemental voulu par la loi de décembre 2010.